

23 rue Boyer 75020 Paris Tel : 01 46 36 42 11 Mail : info@lerif.org www.lerif.org

#### Le Pince Oreilles

en Seine et Marne (77)

## **◆ CRY pour la musique**

dans les Yvelines (78)

#### Rézonne

en Essonne (91)

#### ◀ Réseau 92

dans les Hauts de Seine (92)

## Combo 95

dans le Val d'Oise (95)

### Membres associés

Chroma

en Seine-Saint-Denis (93)

#### Réseau Musiques 94

en Val de Marne (94)

## Fête de la musique : ça sonne faux !

Alors que l'on s'apprête à fêter les 25 ans de la Fête de la Musique, la confédération des réseaux départementaux de lieux de Musiques Actuelles Amplifiées en lle-de-France [RIF] tient à manifester ses plus vives inquiétudes concernant la politique et l'(in)action de l'Etat, initiateur de ce rendez-vous annuel « cache-misère ».

## L'Etat ne tient pas ses engagements :

Alors qu'un processus de conventionnement avec certains lieux « Musiques Actuelles » d'Ile-de-France s'était enfin enclenché, pourquoi constate t-on un arrêt du développement du soutien de l'Etat ? Seul un lieu est labellisé « Scène de Musiques Actuelles » (SMAC) en Ile-de-France pour 10 millions d'habitants! Les subventions (aux salles comme aux réseaux) stagnent et les aides à l'investissement ne sont plus accessibles pour 2006.

#### L'Etat pointe aux abonnés absents :

Pourquoi le Directeur Régional des Affaires Culturelles qui s'était engagé, il y a plus de deux ans, à oeuvrer pour faciliter la rencontre et la concertation sur le territoire régional ne donne pas de réponse à nos derniers courriers? Les réunions censées dégager des pistes de développement n'ont à l'heure actuelle débouché sur aucune mesure concrète ni même sur une organisation du débat (Coreps¹, schémas territoriaux de développement ...), contrairement à ce qui s'est déjà mis en place dans d'autres régions.

# L'Etat fait flamber les aides aux institutions culturelles pour éteindre le feu des banlieues :

Suite aux « événements » dans les banlieues, pourquoi la plupart des moyens débloqués dans l'urgence<sup>2</sup> se sont concentrés sur les grosses institutions culturelles et dans d'autres champs artistiques que celui des Musiques Actuelles pourtant au moins aussi pertinent? Dans le même temps, nous voyons disparaître autour de nous, un par un et sans compensation, les postes emploi-jeunes : la précarité a de beaux jours devant elle dans notre secteur!

Les lieux de Musiques Actuelles d'Ile-de-France proposent des concerts de qualité toute l'année à des tarifs d'entrée abordables, ils développent et accompagnent les pratiques musicales et artistiques dans toutes leurs diversités, pour tous les publics et pendant ce temps :

- Nous assistons, effarés, au laminage des artistes et techniciens les plus fragilisés par la crise de l'intermittence.
- Nous constatons le décalage immense entre les mesures prises dans le cadre de la loi DAVSDI et les usages numériques.
- Nous voyons poindre une nouvelle restriction des niveaux sonores dans les salles de concerts, sans concertation ni prise en compte des premiers effets du décret mis en place en décembre 1998.
- Nous attendons, sans succès, depuis des années, une modification du décret sur la pratique amateur, massive et foisonnante dans les Musiques Actuelles.
- Nous subissons le développement de festivals « fourre-tout » qui déstabilisent fortement l'économie des petits lieux et la relation aux publics.
- Nous observons les industries musicales associées aux publicitaires et aux grands médias qui continuent à développer des projets centrés sur une consommation massive pour un rendement immédiat.

Nous demandons, et d'abord à l'Etat, une fois éteints les lampions d'une fête d'un jour, que tous les franciliens qui vibrent et/ou vivent aux sons d'aujourd'hui aient, près de chez eux, des lieux reconnus, adaptés et ouverts toute l'année, pour que le 21 juin ne sonne pas comme une "défaite" de la musique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Commission Régionale des Professions du Spectacle

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les départements dotés d'un préfet délégué à l'égalité des chances ont reçu un crédit d'intervention spécifique de plus de 2 millions d'euros dont 20% doivent être affectés au profit d'actions culturelles d'intégration républicaine.